

Délibération 2018 CS 26 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CONVENTION TRIENNALE CADRE 2018-2020 POUR LE CENTRE REGIONAL DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE

L'an deux mille dix-huit et le 20 février à 17h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 février, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 55 présents (42) ou représentés (13) pour 49 requis.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Jacqueline COMBE, Christiane NAJI, Sabine GATIN, Michelle WOLFF, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Mickaël CAVALIER, Gino MORELLO, Fernand PEREZ, Serge SYLVESTRE, Alain GUEYDON, André BERGER, Christian AUTAUD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES (aux titres de La Bastidonne et de CCPAL), Michel BINOIS, Jean-Pierre LEROUX, Jean BRIEUSSEL, Claude BADOUC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Frédéric BLACHERE, Daniel LECORNEC, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD
Nadine SARTE-BARANCOURT à Gisèle MAGNE
Anne-Marie CHEYREZY à Sabine GATIN
Yolande PRIMO à Alain DEILLE
Marie-Claire FEREOUX à Valérie DELONNETTE
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Geneviève RECUBERT à Gino MORELLO

Messieurs

Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN
Hélian RAVARY à Mireille BOR
Didier PERELLO à Alain CAHOUR
Sylvain LERREDE à Paule DAPRES
Pierre BENAS à Mickaël CAVALIER
Pierre POURCIN à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Claudette SAINT-MARTIN, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC

Messieurs Philippe DAUMAS, Julien AUBERT, Jean-Bernard MION

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation A.1 *PROTEGER ET GERER LA BIODIVERSITE* et son Objectif A.1.9 *S'impliquer dans la protection des espèces animales et végétales particulièrement menacées*, qui précise que le Parc, dans la limite des moyens financiers disponibles, s'engage à continuer à accueillir le Centre sur sa propriété du Château de l'Environnement à Buoux et à en assurer la gestion directement, ou de préférence par convention avec un organisme compétent.

Vu la convention de partenariat 2015-2017 signée par la Région, la LPO et le Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant la volonté du parc naturel régional du Luberon de favoriser et démultiplier ses actions en faveur de la faune sauvage en détresse en confiant à la LPO PACA un rôle de relais dans la gestion quotidienne de ce centre.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention triennale cadre 2018-2020 pour le Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage,

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1

- Convention